Système de Gestion de la Sécurité

Aéroclub de Chauvigny

23 mars 2023

Sommaire

0 PREAMBULE 3
LEXIQUE 3
1 MISE A JOUR DU DOCUMENT 3
2 ORGANISATION GENERALE ET LOCALE 3
2.1 ADHESION AU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE FEDERAL 3
2.2 CONVENTION AVEC LE COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE POITOU-CHARENTES 3
2.3 ORGANISATION AU SEIN DE L'AEROCLUB DE CHAUVIGNY 4
2.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEROCLUB DE CHAUVIGNY 4
2.3.2 ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS 5
3 ACTIONS ET MANAGEMENT 8
3.1 ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT 8
3.2 DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D'ACTIONS 8
3.3 BILAN INITIAL 10
3.4 PLAN D'ACTIONS 10
3.5 MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS 10
3.6 RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS 10
3.7 ASSOCIATION DE LA STRUCTURE DIRIGEANTE 11
3.8 PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME 12
4 MOYENS RETENUS UTILISES PAR LE SGS ET PROCESSUS DE TRAITEMENT 12
4.1 MOYENS HUMAINS 12
4.2 MOYENS TECHNIQUES 12
4.2.1 Aérodiagnostic 12
4.2.2 Veille règlementaire 13
4.2.3 Utilisation du système REX interne 13
4.3 PROCESSUS TRAITEMENT D'UN EVENEMENT 13
4.3.1 Etape de signalement 13
4.3.2 Etape d'analyse 14
4.3.3 Fin du processus de traitement 14
4.3.4 Suivi de l'efficacité des actions correctives 14
5 CONTRÔLES DE CONFORMITE 14
ANNEXE 1 : ENGAGEMENT FFA 15
ANNEXE 2 : ENGAGEMENT CRA 16
ANNEXE 3 : ENGAGEMENT PRESIDENT 18

©Aéroclub de Chauvigny – FFA

ANNEXE 4 : FICHE DE DECLARATION D'OCCURRENCE SECURITE DES VOLS (REX)..... 18
ANNEXE 5 : FICHE REFLEX POUR SIGNALER UN REX 20
ANNEXE 6 : EVENEMENTS NECESSITANT UN CRESAG..... 21
ANNEXE 7 : MATRICE REXFFA 18
ANNEXE 8 : TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES..... 24

0 PREAMBULE

LEXIQUE

DTO : Declared Training Organisation – Organisme de Formation déclaré
CRA : Comité Régional Aéronautique
FFA : Fédération Française Aéronautique
FI : Flight Instructor – Instructeur de vol
REX : Retour d'Expérience
RP : Responsable Pédagogique
SGS : Système de Gestion de la Sécurité
CSP : Correspondant Sécurité Prévention

1 MISE A JOUR DU DOCUMENT

En cas d'évolution du Système de Gestion de la Sécurité, une nouvelle version sera diffusée auprès des membres de l'Aéroclub. Ce document étant relativement mince, une réédition complète sera effectuée et transmise par mail à l'ensemble des adhérents. Il sera également mis à disposition des membres sur le site internet de l'aéroclub.

2 ORGANISATION GENERALE ET LOCALE

2.1 ADHESION AU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE FEDERAL

Afin de mettre en place son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) avec la meilleure efficacité, l'Aéroclub de Chauvigny a décidé d'adhérer au programme SGS élaboré par la FFA.
A cette fin, l'Aéroclub de Chauvigny s'inscrit dans la démarche présentée dans l'engagement décrit en annexe 1.

2.2 CONVENTION AVEC LE COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE POITOU-CHARENTES

Dans le cadre du système général précité, l'AC Chauvigny a passé la convention suivante avec le Comité Régional Aéronautique de Poitou-Charentes depuis intégré au sein du Comité Régional Aéronautique Nouvelle-Aquitaine. Cet engagement figure en annexe 2.

2.3 ORGANISATION AU SEIN DE L'AEROCLUB DE CHAUVIGNY

2.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEROCLUB DE CHAUVIGNY

En respect du fonctionnement statutaire de l'Aéroclub de Chauvigny, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur les modalités de mise en œuvre de la démarche SGS de la sécurité et a validée celle-ci lors de la réunion de Conseil d'Administration du 13 avril 2014.

Le Conseil d'Administration a donné un avis favorable sur :

- La signature par le club de la convention avec le Comité Régional Aéronautique
- L'acte d'engagement présenté par le Président. Ce document fera partie intégrante du Manuel SGS qui sera remis à tous les adhérents
- L'utilisation d'Aérodiagnostic comme support d'évaluation initiale puis périodique
- Le suivi du plan d'actions sera à l'ordre du jour de chaque réunion non exceptionnelle du Conseil d'Administration
- La création d'une fonction de Correspondant Prévention-Sécurité par type d'activité, avion et planeur. Ces correspondants seront choisis pour leurs compétences par le conseil d'administration de l'Aéroclub de Chauvigny qui validera cette nomination. Les correspondants prévention-sécurité exerceront leur fonction bénévolement.
- La création d'une commission prévention-sécurité.

Les statuts et le règlement intérieur de l'aéro-club de Chauvigny ont été relus par le Conseil d'Administration. Il est apparu nécessaire d'apporter des modifications liées au passage à deux DTO (avion et planeurs) et à la mise en place d'un SGS. Ces modifications ont été proposées, présentées et approuvées par les membres du club lors de l'assemblée générale 2018.

2.3.2 ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS

2.3.2.1 Organigramme.

La structure du SGS est basée sur la création de 7 postes. L'organigramme retenu est le suivant :

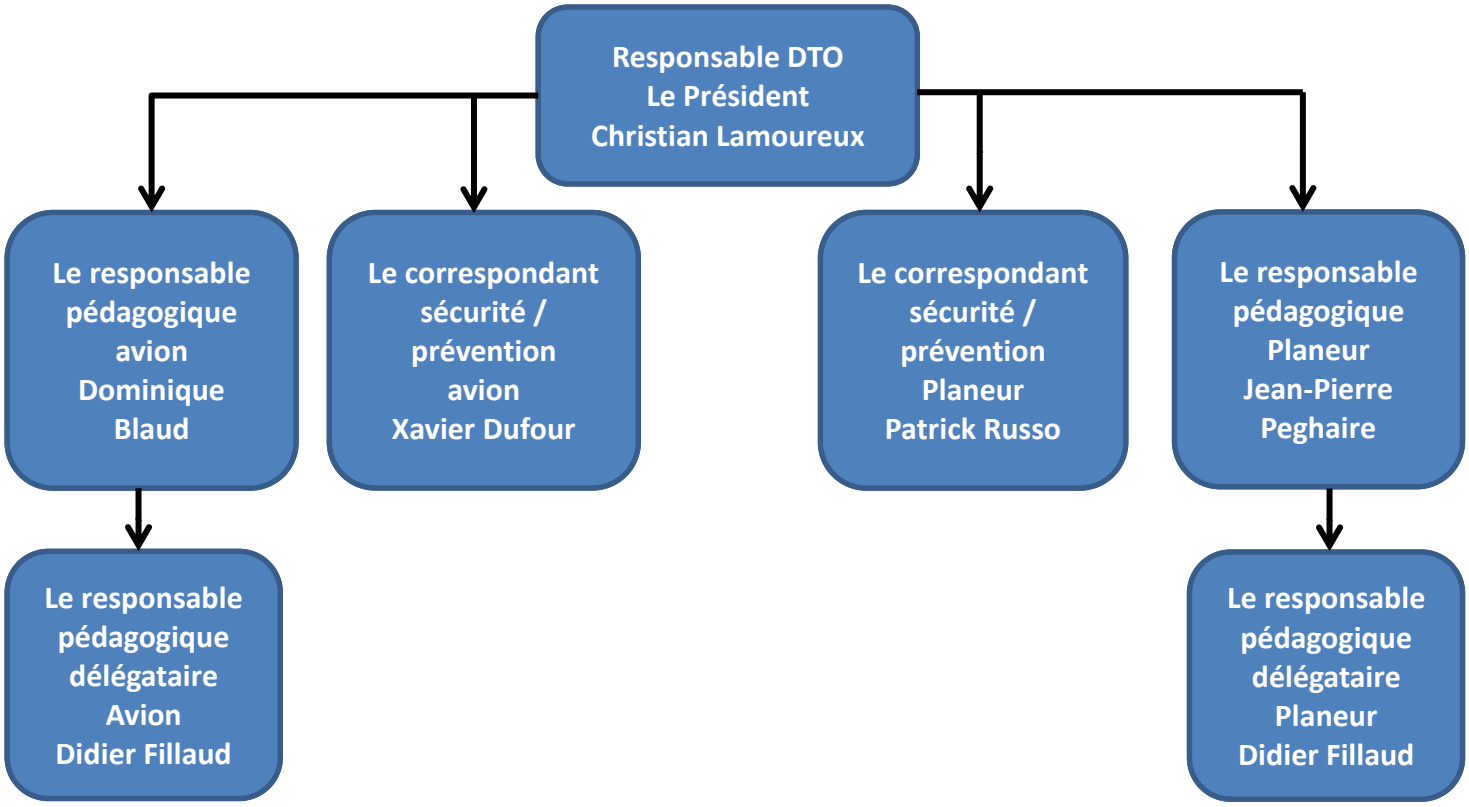

2.3.2.2 La commission Prévention-Sécurité

Rôle de la commission :
Le rôle de la commission est d'être le garant de la pratique du pilotage au sein du DTO en respect des pratiques sécuritaires. Elle se réunit autant que de besoin. et regroupe les acteurs de l'organigramme SGS.

Missions de la Commission :

- Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement, en utilisant Aérodiagnostic.
- Recueillir et analyser les rapports de dysfonctionnements survenus.
- Proposer au Conseil d'Administration des mesures à prendre afin d'éviter le retour de ces dysfonctionnements.
- Transmettre à la FFA, sous la forme REX, les dysfonctionnements pertinents analysés au sein du DTO.

Moyens de la Commission :

La commission est composée des acteurs de l'organigramme SGS.
La commission peut faire appel à toute personne supplémentaire pour ses compétences.
La commission dispose de toutes les informations internes requises pour bien remplir sa mission.
La commission peut acquérir les informations extérieures lui permettant d'assurer son rôle.
La commission établira un compte-rendu de chacune de ses réunions. Ce compte-rendu sera transmis à chaque membre du conseil d'administration par le président, qui en fera la présentation.

2.3.2.3 Le Correspondant Prévention-Sécurité, Responsable SGS

L'Aéroclub de Chauvigny a décidé de créer la fonction de correspondant Prévention-Sécurité et Responsable SGS dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité qui fait partie intégrante de la structure du DTO. Compte tenu de la création en 2023 de deux DTO (avion et planeur) deux postes de correspondant Prévention-Sécurité et responsables SGS ont été créés.

Rôle du correspondant :
Dans chaque activité (avion et planeur) Le rôle du correspondant est spécifiquement un rôle d'animateur. Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de son DTO et plus globalement au niveau de l'aéro-club.
Il devra rendre compte au moins semestriellement au Président du déroulement de sa mission.

Missions du correspondant :

- Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de prévention élaboré sur la base d'Aérodiagnostic.
- Contribuer à l'actualisation constante des actions de prévention, notamment dans le cadre du système global de sécurité.
- Susciter le retour d'informations de la part de tous les acteurs du DTO, cadres comme stagiaires, et organiser leur analyse.
- Contribuer à la promotion de la prévention, notamment par la diffusion des informations pertinentes auprès des acteurs du DTO.
- Participer à l'analyse des dysfonctionnements au sein de la commission sécurité du DTO.
- Tenir à jour et à disposition du bureau du club un état statistique et technique des accidents et incidents survenus.
- Organiser autant que de besoin des réunions avec les membres du club pour exposer les REX club ou ceux analysés sur les sites de la FFA, de la FFVP ou du BEA.
- Toute mission spécifique que pourrait lui confier le président dans le cadre du SGS.

©Aéroclub de Chauvigny – FFA

Moyens du correspondant :

- Le correspondant, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au Président.
- Il devra informer le Président au plus tôt s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions.
- Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention.
- Il assure en concertation avec le Responsable Pédagogique ou les responsables pédagogiques délégataires la veille réglementaire obtenue sur les sites « Veilledoc », SIB EASA, etc.
- Il peut demander tous les éléments lui permettant d'avoir la meilleure connaissance des actions en cours ou passées au sein du DTO. En cas de difficultés, le Président aidera à l'obtention de ces informations.
- Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du Responsable Pédagogique ou des responsables pédagogiques délégataires pour les questions de prévention. Il doit être informé par le Responsable Pédagogique ou les responsables pédagogiques délégataires de toute mise à jour des Manuels DTO pouvant avoir un lien avec la sécurité.
- Le correspondant est l'interlocuteur privilégié du correspondant sécurité du Comité Régional Aéronautique, avec qui il est en lien direct.
- Le correspondant est associé à l'élaboration et à l'actualisation du plan de prévention. Le correspondant dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.
- ***Le correspondant prévention ne dispose d'aucun moyen coercitif qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.***

©Aéroclub de Chauvigny – FFA

3 ACTIONS ET MANAGEMENT

3.1 ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT

L'Aéroclub de Chauvigny attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage d'aéronefs.

Pour en faciliter la réussite, le Président de l'Aéroclub de Chauvigny s'engage à promouvoir la prévention (voir annexe 3)

3.2 DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D'ACTIONS

La politique générale est présentée dans les conventions signées par l'Aéroclub de Chauvigny et dans l'acte d'engagement.

Le programme d'actions est présenté dans l'acte d'engagement. Sa mise en œuvre effective est précisée ci-après :

1. **Adhésion à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique.**
   La convention a été signée le 24 avril 2014. Elle est affichée dans les locaux de l'Aéroclub de Chauvigny.

2. **Validation et diffusion le présent engagement.**
   L'engagement du Président est intégré au dossier d'inscription qui est remis à tous les nouveaux membres. Il est affiché dans les locaux de l'Aéroclub.

3. **Affectation d'un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention.**
   Le correspondant prévention/sécurité a été désigné. Son nom et ses coordonnées sont indiquées dans le Manuel SGS.

4. **Définition par écrit de la mission de cette personne et des moyens mis à sa disposition.**
   Le rôle, les missions et les moyens du correspondant sont présentés au chapitre 2.3.2.3 du Manuel SGS.

5. **Création d'une commission de prévention-sécurité interne au club.**
   Cette commission qui permet de suivre les actions dans le cadre de la définition ci-après.

6. **Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.**
   Ces éléments sont définis dans le chapitre 2.3.2.2 du Manuel SGS.

7. **Mise en œuvre d'Aérodiagnostic.**
   La mise en œuvre de Aérodiagnostic a été réalisée au sein du club. Une nouvelle évaluation sera réalisée chaque année.

8. **Elaboration d'un plan d'actions prévention sur la base des écarts identifiés.**
   Un plan d'actions prévention sera créé en intégrant les résultats de l'évaluation précitée.

9. **Mise en œuvre des actions hiérarchisées de ce plan de prévention**
   Les modalités et la planification de la mise en œuvre de chaque action seront précisément définies dans le plan d'actions prévention.

10. **Réalisation d'un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration**
    Lors de chaque réunion du CA, les membres recevront le plan d'actions prévention actualisé afin d'en vérifier la mise en œuvre.

11. **Collaboration régulière avec le correspondant sécurité du CRA**
    Le Correspondant Sécurité du CRA sera sollicité si besoin pour toute aide nécessaire comme définie dans la convention Aéroclub/CRA

12. **Collaboration avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX**

©Aéroclub de Chauvigny – FFA

3.3 BILAN INITIAL

Un bilan initial a été réalisé lors de la mise en place de la démarche SGS afin de disposer d'une référence de prévention par l'utilisation du logiciel FFA « Aérodiagnostic SGS ».

3.4 PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions sera initialement élaboré à partir d'Aérodiagnostic.
Toutefois, ce plan d'actions sera constamment évolutif, puisqu'il sera actualisé lors de chaque analyse de dysfonctionnements nécessitant la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Trame du plan d'actions :

OBJECTIF	RISQUES	INDICATEURS	MESURES A PRENDRE	RMK
Informer les membres de…….	Rédiger une note…… Afficher cette note sur…….. Adresser un mail à……	Effectuer un sondage pour vérifier la bonne circulation de l'information…..	Rédiger une note…… Afficher cette note sur…….. Adresser un mail à……	
Garantir l'immobilisation des avions lors de….	Laisser partir un avion qui n'est pas en état de vol	Analyse des remarques sur la planche de vol ou le carnet de route..	Mettre à disposition des pilotes les équipements requis pour …..	

3.5 MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS

Les mesures de performance sont réalisées grâce à la notation générée par Aérodiagnostic. L'évolution de ces notations seront portées à la connaissance des membres lors de chaque nouvelle utilisation.

Les indicateurs seront de deux types :

- L'évolution du code couleur généré par Aérodiagnostic ;
- Le suivi statistique des dysfonctionnements recensés.

Attention : L'augmentation du nombre de dysfonctionnements rapportés est un élément positif, traduisant une prise de conscience des acteurs, ce qui va dans le sens du management de la prévention.
Par contre, le niveau de danger et de risque caractérisant ces dysfonctionnements doit diminuer progressivement et régulièrement.

3.6 RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS

Le recueil et l'exploitation des dysfonctionnements est une action nouvelle au sein de l'Aéroclub de Chauvigny. Le recueil sera assuré grâce à une fiche d'occurrence (Cf Annexe 4) mise à disposition des adhérents. L'exploitation de ces évènements sera assurée par la commission prévention-sécurité.

Sa formalisation et son suivi vont être développés dans le cadre du SGS.

Les principes sont les suivants :

- Sensibilisation par le correspondant prévention-sécurité de tous les cadres, notamment des instructeurs et des élus à l'importance du rapport des dysfonctionnements et écarts identifiés

- Information lors de l'accueil de chaque nouvel adhérent sur la démarche SGS mise en œuvre au sein de l'Aéroclub de Chauvigny, et sur le principe du rapport des dysfonctionnements

- Mise à disposition soit dans la salle pilotes soit au format numérique sur le site Internet du club d'un document de recueil de ces dysfonctionnements qui sera transmis par l'auteur au correspondant prévention-sécurité sous toute forme adaptée (mail, poste, remise directe…….)

- Suivi par le correspondant prévention/sécurité des éléments recueillis, pouvant se traduire suivant le caractère d'urgence pressenti, par :
  - Réunion spécifique de la commission prévention/sécurité ;
  - Analyse lors de la prochaine réunion de la commission ;
  - Mise en œuvre de mesures de première urgence si la nécessité en est pressentie.

- Lors de la réunion de la commission une étude des causes sera réalisée

- Le plan d'actions sera actualisé en intégrant les objectifs et décisions retenus

- Si nécessaire, la commission pourra faire appel à des aides extérieures, notamment le correspondant prévention du Comité Régional Aéronautique.

3.7 ASSOCIATION DE LA STRUCTURE DIRIGEANTE

Le bon fonctionnement du SGS passe par l'adhésion des élus de l'association. A cette fin, lors de chaque réunion de Conseil d'Administration, l'ordre du jour comprendra un chapitre sur la sécurité et les travaux du Système de Gestion de la Sécurité.

Ce chapitre sera toujours traité en début de réunion.

Le principal support utilisé sera le plan d'actions.

Les mesures de prévention retenues seront portées à la connaissance des élus et l'engagement financier qu'elles pourraient nécessiter sera acté.

3.8 PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME

Le Système de Gestion de la Sécurité est une démarche primordiale pour l'épanouissement de l'aéro-club. Il est nécessaire d'en garantir la meilleure performance afin de procurer à nos pilotes et stagiaires le meilleur niveau de sécurité.

C'est également un système qu'il convient de faire connaître à nos futurs adhérents et qui peut conditionner leur orientation vers le pilotage.

A cette fin, l'Aéroclub de Chauvigny a retenu deux orientations fortes, complétées par des actions ponctuelles :

- Tous les adhérents de l'Aéroclub de Chauvigny recevront le manuel SGS, et seront invités à s'associer à la démarche et promouvoir le système. Une fiche réflexe jointe en annexe 5 sera mise à disposition des membres ainsi que les évènements nécessitant un CRESAG avion et planeur (annexe 6)
- Toutes les actions de prévention, validées par le Conseil d'Administration seront portées à la connaissance des membres

Il est par ailleurs demandé aux instructeurs d'évoquer avec leurs élèves lors du debriefing après le vol les évènements qui potentiellement auraient pu générer un REX.

4 MOYENS RETENUS UTILISES PAR LE SGS ET PROCESSUS DE TRAITEMENT

4.1 MOYENS HUMAINS

L'Aéroclub de Chauvigny fera appel à l'aide et au support de la commission sécurité de la FFA ou de la FFVP ainsi que les moyens fournis par le correspondant prévention/sécurité du CRA.
Par ailleurs il s'appuiera sur la structure présentée au chapitre 2.3.2.2, qui garantira la bonne mise en œuvre de la démarche SGS.

4.2 MOYENS TECHNIQUES

4.2.1 Aérodiagnostic

L'outil d'évaluation initiale et périodique utilisé sera Aérodiagnostic.
Cet outil est composé de grilles de questions, et génère des indicateurs qui permettront d'identifier les dangers et les risques, et d'élaborer un plan d'actions.

4.2.2 Veille règlementaire

La veille réglementaire sera basée sur l'analyse périodique des règlements en vigueur à savoir :

- Règlement UE AIRCREW n° 1178/2011.
- Règlement UE n° 290/2012 du 30 mars 2012.

Par ailleurs cette veille sera également assurée par les responsables pédagogiques en souscrivant un abonnement aux informations fournies par les sites « Veilledoc » et « SIB EASA »

Ce suivi permettra de porter à la connaissance du Président et du correspondant prévention les informations pertinentes.

4.2.3 Utilisation du système REX interne

L'Aéroclub de Chauvigny, dans le cadre de son SGS, utilisera ce système de deux façons :

- En transmettant les dysfonctionnements ayant fait l'objet d'une analyse et les mesures de prévention retenues
- En utilisant les informations émanent du REX et les mesures de prévention identifiées.

4.3 PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UN EVENEMENT

4.3.1 Etape de signalement

Les adhérents (pilotes, élèves, instructeurs) qui considèrent qu'il est utile pour la sécurité de révéler une préoccupation, un danger, un risque ou un événement en lien avec la sécurité doivent le faire librement soit :

- en utilisant le formulaire de compte-rendu SGS disponible sur le site club (annexe 4)
- en rendant compte au CSP avion par téléphone ou par mail xavdufour007@orange.fr.
- en rendant compte au CSP planeur par téléphone ou par mail patrick.russo86@orange.fr

Le signalement est totalement **confidentiel**.

4.3.2 Etape d'analyse

Le CSP s'entretient avec l'auteur du compte-rendu pour compléter les informations et mettre au point le message de sécurité à faire passer. L'évaluation du risque prend en compte la gravité, la probabilité d'occurrence, la fréquence. Le CSP utilisera la matrice REXFFA pour engager les actions (annexe 7).

4.3.3 Fin du processus de traitement

Après traitement, le CSP archive la fiche renseignée avec l'ensemble des éléments en rapport avec l'évènement.

Le CSP communique avec les interlocuteurs adéquats : Bureau et Comité Directeur de l'aéro-club, CRA, FFA, FFVP, DSAC, etc. afin de décider d'éventuelles mesures complémentaires concourant à l'amélioration de la sécurité.

4.3.4 Suivi de l'efficacité des actions correctives

Un suivi des actions correctives sera assuré conjointement par le CSP avion, le CSP planeur, leurs adjoints, le DR et les RP. Pour cela le tableau joint en annexe 8 sera complétée et archivé.

5 CONTRÔLES DE CONFORMITE

Le Dirigeant Responsable veillera au bon fonctionnement et à la bonne application des manuels et s'en assurera particulièrement en amont des visites annoncées par l'Autorité.

Par ailleurs le suivi du fonctionnement du SGS se fera au moyen :

- d'un audit interne annuel en utilisant Aérodiagnostic ,
- d'audits internes à la demande du DR,
- d'audits externes par le CSP Régional sur demande de l'aéro-club,
- d'audits externes formalisés par la DSAC,
- de la mise en commun de bilans d'activité (y compris le bilan statistique de sécurité des vols), en fin d'année, au niveau du CRA, de la FFA et de la FFVP.